



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-083

PUBLIÉ LE 17 MARS 2017

# Sommaire

## ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-03-14-003 - 2016-OSMS-AAP-CS-SESSAD-AUTISME-37-0065 VC - RAA (2 pages)	Page 3
R24-2017-03-14-004 - 2017-OSMS-AAP-CS-0066 RAA (2 pages)	Page 6
R24-2017-03-13-004 - Décision N°2017-DG-DS-0003 portant nomination de l'équipe de direction (2 pages)	Page 9
R24-2017-03-13-005 - Décision N°2017-DG-DS-0004 portant délégation de signature à l'équipe de direction (4 pages)	Page 12
R24-2017-03-15-004 - Rvts janvier-Février 2017 (1 page)	Page 17

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-03-14-003

2016-OSMS-AAP-CS-SESSAD-AUTISME-37-0065 VC -  
RAA

**ARRETE**

**PORTANT** nomination avec voix consultative des membres de la commission de sélection d'appel à projets pour la création de 15 places de Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) pour enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans atteints de troubles du spectre autistique sur la communauté de l'Agglomération de Tours, en Indre-et-Loire.

**La Directrice de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté n°2017-DOMS-AAP-CS-0066 du 14 avril 2017 portant composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**A R R E T E**

**Article 1 :** Dans le cadre de la procédure de l'appel à projet pour la création de places de Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) pour enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans atteints de troubles du spectre autistique sur la communauté de l'Agglomération de Tours en Indre-et-Loire, et en application du III de l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres de la commission d'appel à projets social et médico-social avec voix consultative sont :

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de cet appel à projets :

- Docteur ROUYER, psychiatre Centre hospitalier de Bonneval
- Docteur DUPUCH, psychiatre Centre hospitalier de Chartres

(Au plus) 2 représentants d'usagers spécialement concernés par cet appel à projets :

- Monsieur GERBEAUX Marc, président de l'Association Sésame Autisme Loiret

(Au plus) 4 personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en qualité d'experts dans le domaine de cet appel à projets :

- Madame Sylvie TINSEAU

**Article 2 :** Le mandat de ces membres court uniquement sur la durée de la procédure de l'appel à projet relatif à la création de places de Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) pour enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans atteints de troubles du spectre autistique sur le département d'Indre-et-Loire.

**Article 3 :** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1.

**Article 4** : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 mars 2017  
Pour la Directrice générale de  
l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
Le directeur adjoint,  
Signé : Pierre-Marie DETOUR

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-03-14-004

2017-OSMS-AAP-CS-0066 RAA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne Bouygar en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**A R R E T E**

**Article 1er** : Dans le cadre de la commission d'appel à projets pour les projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en application du II-2° de l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres de la commission d'appel à projet social ou médico-social avec voix délibérative sont :

Président :

- Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant

3 représentants de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire :

Titulaire	Suppléant
Madame Bernadette MAILLET	Monsieur Eric VAN WASSENHOVE
Monsieur Denis GELEZ	Madame Nadia BENSHRAYAR
Madame Myriam SALLY-SCANZI	Madame Catherine FAYET

4 représentants d'usagers, dont au moins un représentant d'associations de retraités et de personnes âgées, au moins un représentant d'associations de personnes handicapées et un représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de la commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-Odette TURE 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente du CODERPA du Cher	Monsieur Jean-François NIVARD Vice-président du CODERPA 41
Monsieur Michel BOREL Président de l'ADAPEI 45	Monsieur Louis VIALLEFOND Président de l'AFTC
Madame Françoise GUILLARD-PETIT Association des Paralysés de France APF	Mme Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme 28

En cours de désignation	Madame Claire BOTTE Présidente de l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologies et Toxicomanies
-------------------------	--

**Article 2** : Les membres de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social avec voix consultative et représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil désignés par le président de la commission :

Titulaire	Suppléant
Madame Cécile VERONNEAU FEHAP Directrice de la résidence Hardouin Fondation L.Bellan à Tours	Madame Christine POINTET FHF Directrice de l'EHPAD du Grand-Mont à Contres
Monsieur Johan PRIOU URIOPSS Centre Directeur de l'URIOPSS CENTRE	Monsieur Jean-Michel DELAVEAU URIOPSS Centre Président de l'URIOPSS CENTRE

**Article 3** : Le mandat de ces membres est de **trois ans**, renouvelable. Il prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

**Article 4** : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1.

**Article 5** : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 14 mars 2017  
Pour la Directrice Générale de  
l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
Le Directeur adjoint  
Signé : Pierre-Marie DETOUR

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-03-13-004

Décision N°2017-DG-DS-0003 portant nomination de  
l'équipe de direction

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION N°2017-DG-DS-0003  
Modifiant la décision N° 2017-DG-DS-0001 du 26 janvier 2017**

**PORTANT NOMINATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

**La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de l'Eure-et-Loir N° 2016-DG-DS28-0002 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de l'Indre N° 2016-DG-DS36-0001 en date du 4 avril 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de l'Indre-et-Loire N°2016-DG-DS37-0002 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de Loir-et-Cher N°2016-DG-DS41-0002 en date du 21 juin 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département du Loiret N° 2016-DG-DS45-0003 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département du Cher N° 2017-DG-DS18-0001 en date du 15 janvier 2017 ;

Vu la délégation de signature aux directeurs du siège de l'ARS N° 2017-DG-DS-0004 en date du 13 mars 2017 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés à ce titre :**

**Monsieur Pierre-Marie DETOUR**, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Madame Anne GUEGUEN**, directrice de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Madame Bernadette MAILLET**, directrice de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Mme Françoise DUMAY**, directrice de la santé publique et environnementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur Florentin CLERE**, directeur de la stratégie de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur David CHAMPIGNEUX**, agent comptable et directeur des services financiers de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Madame Charlotte DENIS-STERN**, directrice déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur Patrick BRISACIER**, conseiller médical responsable de l'animation du Pôle médical de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur Eric VAN WASSENHOVE**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le Cher.

**Monsieur Denis GELEZ**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en Eure-et-Loir.

**Monsieur Dominique HARDY**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans l'Indre.

**Madame Myriam SALLY-SCANZI**, déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire de l'Indre-et-Loire.

**Madame Nadia BENS RHAYAR**, déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en Loir-et-Cher.

**Mme Catherine FAYET**, déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le Loiret.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, de la préfecture d'Eure-et-Loir, de la préfecture de l'Indre, de la préfecture d'Indre-et-Loire, de la préfecture de Loir-et-Cher et de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 13 mars 2017  
La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Anne BOUYGARD

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-03-13-005

Décision N°2017-DG-DS-0004 portant délégation de  
signature à l'équipe de direction

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**N° 2017-DG-DS-0004**

**Modifiant la délégation de signature n°2017-DG-DS-0002 en date du 26 janvier 2017**

**La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la prise de fonction de Mme Bernadette MAILLET en tant que directrice de la direction de l'offre médico-sociale à l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter du 13 mars 2017 ;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2017-DG-DS-0003 en date du 13 mars 2017 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception :

- Des décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels et aux préfets ;
- Des documents arrêtant la planification régionale de la politique de santé prévus aux articles L 1434-1 à L 1434-5 du code de la santé publique.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature sera exercée par :

- Madame Anne GUEGUEN pour ce qui relève de la direction de l'offre sanitaire,
- Madame Bernadette MAILLET pour ce qui relève de la direction de l'offre médico-sociale,

- Madame le Docteur Françoise DUMAY pour ce qui relève de la direction de la santé publique et environnementale,
- Monsieur Florentin CLERE pour ce qui relève de la direction de la stratégie,
- Madame Charlotte DENIS-STERN, pour ce qui relève de la direction déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales,
- Monsieur Patrick BRISACIER, pour ce qui relève du Pôle médical,
- Monsieur Bertrand LALLEMAND, pour ce qui concerne l'Unité des systèmes d'information internes,

À l'exception :

- des correspondances et décisions administratives adressées aux présidents des assemblées départementales et régionale et aux maires des villes chefs lieu,
- des décisions arrêtant la composition des instances régionales prévues à l'article L 1432-1 et à l'article L 1434-17 du code de la santé publique,
- de la saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières
- des actes figurant en annexe 1.

**Article 3 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GUEGUEN, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Agnès HUBERT JOUANNEAU, responsable du département de l'offre de soins hospitalière et ambulatoire,
- Monsieur Philippe GUERIN, responsable du département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé,

**Article 4 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès HUBERT-JOUANNEAU, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 3 sera exercée par :

- Madame Martine PINSARD, pour ce qui concerne l'unité allocation de ressources,
- Madame Estel QUERAL, pour ce qui concerne l'unité de l'organisation de l'offre.

**Article 5 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette MAILLET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Angélique MASI, responsable du département en charge de la population des personnes âgées,
- Madame Cécile CHAUVREAU, responsable du département en charge de la population des personnes handicapées,
- Monsieur Florent REVARDEL, responsable de l'unité transversale par intérim,

**Article 6 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DUMAY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, responsable du département de la veille et de la sécurité sanitaires,
- Monsieur Edmond GUILLOU, responsable du département de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique,

**Article 7 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florentin CLERE, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Ghislaine LEDE, responsable du département pilotage et innovation,
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND, responsable du département efficacité du système de santé,
- Monsieur Blaise KAMENDJE, responsable du département observation des données de santé,

**Article 8 :** en cas d'absence et d'empêchement de Madame Charlotte DENIS-STERN, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Jasmine RIBAUT-VIART, pour ce qui concerne l'unité Ressources humaines,
- Monsieur Michel DEISS, pour ce qui concerne l'unité Ressources logistiques,

**Article 9** : en cas d'absence et d'empêchement de Madame Jasmine RIBAUT-VIART, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 8 sera exercée par :

- Monsieur Ludovic AUGUSTE, pour ce qui concerne la gestion du personnel et de la paye hors actes relatifs au déroulement de carrière, les recrutements et la formation pour l'unité Ressources humaines,

**Article 10** : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans le 13 mars 2017  
La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Anne BOUYGARD

**Annexe 1 : actes et décisions exclus de la délégation de signature prévue à l'Article 2**

Domaines / Missions	Actes et décisions
<b>Domaines transversaux</b>	
Composition des instances de l'ARS	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Commissions de coordination Conférences de territoire
Projet régional de santé	Plan stratégique régional Définition des territoires de santé Schémas Programmes
Affaires juridiques	Saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières Saisine de la chambre régionale des comptes Désignation parmi les personnels de l'ARS des inspecteurs et contrôleurs conformément aux dispositions de l'article L1435-7 du code de la santé publique
<b>Veille et sécurité sanitaires</b>	
Recherches biomédicales	Nomination des membres du comité de protection des personnes
Officines de pharmacie	Créations, transferts et regroupements
Santé environnementale	Marchés relatifs aux contrôles sanitaires des eaux
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	
Planification	Schéma régional de prévention et arrêté de publication correspondant Programmes déclinant ce schéma
Allocation de ressources	Autorisation des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutiques et des lits halte soins santé Signature des contrats locaux de santé
<b>Offre de soins et gestion du risque</b>	
Planification	Schéma régional de l'offre de soins et arrêté de publication correspondant Programme pluriannuel régional de gestion du risque
Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels	Autorisation initiale Retrait d'autorisation Arrêté initial portant contrat de concession de service public en

lourds	matière d'activité de soins
Fonctionnement des établissements publics de santé	Composition initiale des conseils de surveillance Signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les centres hospitaliers de référence (CHRU de Tours, CHR d'Orléans, CH de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Agglomération montargoise) Approbation des projets d'établissement des établissements de référence
Allocation de ressources	Arbitrages sur la répartition des crédits Notification des sanctions suite aux contrôles T2A Avis donné sur les dossiers de maisons de santé pluridisciplinaires en vue de l'attribution d'une subvention publique
Professions de santé	Composition du comité régional de la démographie des professions de santé
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des directeurs des établissements de référence
<b>Offre médico-sociale</b>	
Planification	Schéma régional de l'offre médico-sociale et arrêté de publication correspondant Programme régional d'accompagnement à l'autonomie et courrier de transmission à la caisse nationale solidarité autonomie
Autorisations	Publication des appels à projet Arrêtés d'autorisation des établissements et services médico-sociaux Arrêtés de fermeture et placement des personnes accueillies Transmission au gestionnaire du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est défavorable Courrier d'autorisation ou de non autorisation de mise en fonctionnement suite à l'avis défavorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Répartition des crédits de l'Etat et d'assurance maladie destinés au financement des établissements et services entre les territoires départementaux Courrier de transmission de la campagne budgétaire annuelle à la caisse nationale solidarité autonomie Validation des dossiers retenus pour un financement sur le plan d'aide à l'investissement de la caisse nationale solidarité autonomie Autorisation des frais de siège sociaux des établissements social et médico-social (ESMS)

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-03-15-004

Rvts janvier-Février 2017

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**LISTE DES RENOUVELLEMENTS D'AUTORISATIONS  
D'ACTIVITES DE SOINS & EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS**

**JANVIER-FEVRIER 2017**

Décision du 09 janvier 2017 accordant au **centre hospitalier de l'Agglomération Montargoise** à Amilly (Loiret) le renouvellement d'activité de soins de réanimation, pour une période de 5 ans, **soit à compter du 31 octobre 2018 jusqu'au 30 janvier 2023.**

Décision du 11 janvier 2017 accordant à la **clinique du Pont de Gien** (Loiret) le renouvellement de l'activité de soins de psychiatrie générale en hospitalisation complète pour une période de 5 ans, **soit à compter du 03 janvier 2018 jusqu'au 02 janvier 2023.**

Décision du 11 janvier 2017 accordant au centre hospitalier de Dreux (Eure et Loir) le renouvellement de l'activité de soins de réanimation pour une période de 5 ans, **soit à compter du 12 janvier 2018 jusqu'au 11 janvier 2023.**

Décision du 11 janvier 2017 accordant au **centre hospitalier Régional d'Orléans** (Loiret) le renouvellement d'un scanographe, pour une période de 5 ans, **soit à compter du 16 janvier 2018 jusqu'au 15 janvier 2023.**

Décision du 1<sup>er</sup> février 2017 accordant au centre hospitalier de Nogent le Rotrou (Eure et Loir) le renouvellement de l'activité de soins de chirurgie ambulatoire pour une période de 5 ans, **soit à compter du 19 janvier 2018 jusqu'au 18 janvier 2023.**